

GARANTIE METALTEX

LA GARANTIE COMMERCIALE DU FABRICANT

Sur les produits de marque Metaltex, nous accordons une garantie de 2 ans.

Cette période de garantie démarre à la date d'achat du produit ou à la date de réception de la marchandise en cas de commande.

Certains articles Metaltex bénéficient d'une garantie prolongée (de 3 ans, 5 ans ou 6 ans) :

- cette période supplémentaire est indiquée sur l'emballage du produit concerné.

En cas de défaut, vous devez faire valoir vos droits à la garantie immédiatement après son apparition et dans les délais initialement prévus, et sur la présentation de la preuve d'achat ou du bon de livraison (en cas de commande). Élément à conserver jusqu'à la fin de la période de garantie.

La garantie couvre la qualité du produit sur les matières et les défauts qui détériorent le produit dans les conditions normales d'utilisation.

Sont exclus de la garantie :

- Les défauts d'usure liés à l'utilisation ou à toute autre cause d'origine naturelle.
- Les dommages dus à une utilisation ou une manipulation non-conforme (un choc, un coup ou une chute pour exemple).
- Les dommages résultant du non-respect des consignes d'utilisation indiquées.
- La batterie.

En cas de réclamation, Metaltex décide, à sa discrétion, soit de réparer les pièces défectueuses, soit de remplacer le produit. Si une réparation se révèle impossible, que le produit n'est plus disponible et ne peut être remplacé, Metaltex s'engage à envoyer un produit de remplacement d'une valeur aussi proche que possible. Aucun remboursement au prix d'achat ne pourra avoir lieu.

En outre, cette garantie n'octroie aucun droit pour action en indemnisation et aucun droit aux dommages et intérêts.

Afin de faire valoir votre droit en garantie, merci de prendre contact avec le distributeur Metaltex de votre pays (liste disponible sur le site <http://metaltex.com/metaltex-nel-mondo>) muni de votre produit défectueux et de la preuve d'achat (copie) ou bon de livraison en cas de commande.

La garantie est valable dans le monde entier.

Vos droits sous cette garantie n'affectent pas les droits légaux et sont toujours gérés par les lois de la Protection des consommateurs et des règlements déjà en vigueur.

